

DOSSIER DE CANDIDATURE

A ENVOYER AVANT LE 14 NOVEMBRE 2014 A : trophees.femmebtp@groupemoniteur.fr

IDENTITE ET COORDONNEES DE LA CANDIDATE que vous parrainez :

ENTREPRISE :

NOM : PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

SITE WEB :

ADRESSE E-MAIL : TEL :

VOS COORDONNEES (contact que nous pouvons joindre si besoin pour le suivi du dossier) :

ENTREPRISE OU ORGANISME :

NOM : PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

SITE WEB :

ADRESSE E-MAIL : TEL :

AUTORISATIONS

Par la présente, (prénom, nom, fonction) :
Représentant le Candidat

a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment : autorisation de la candidate, autorisation des marques / entreprises / personnes physiques citées, autorisation relatives aux projets / chantiers mentionnés, photos, droits d'auteur, droits à l'image...) attachés à tout élément du dossier de candidature,

b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments dans tous médias, quel qu'en soit le support susceptibles de traiter des Prix et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur, en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

c) reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours, notamment l'article 8 relatif au traitement des données personnelles. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à Groupe Moniteur, Trophées de la Femme du BTP situé au 17, rue d'Uzès 75002 Paris. Si le candidat ne souhaite pas recevoir des informations commerciales de nos Partenaires par courrier, fax ou courrier électronique, Merci de cocher ici

Signature

Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »

DOSSIER DE CANDIDATURE

Vous avez le choix de déposer un dossier de candidature dans deux catégories différentes, au maximum.

2

Femme d'Architecture

- Attribué à une femme architecte, architecte d'intérieur, designer, paysagiste, particulièrement remarquée pour son parcours professionnel et la stratégie qu'elle a su insuffler pour la réalisation de ses projets. Ce trophée récompense une femme capable de s'adapter à ses clients, à son environnement et qui fait preuve de grande créativité.

Femme de la Promotion immobilière

- Attribué à une femme à l'initiative de la réalisation ou de la rénovation d'un bâtiment destiné à la vente (logements, hôtel, locaux commerciaux ou industriels...). Il récompense une femme visionnaire (opportunité et la faisabilité d'un programme du projet), chef de projet (plans, grille de prix, prestations, documents commerciaux), bonne gestionnaire (budget final conforme au projet initial) et excellente manager (coordination des différents corps de métiers : architecte, géomètre, contrôleur technique, bureaux d'études, entreprises de construction).

Femme de l'Habitat Social

- Attribué à une femme bailleur social. Elle sera remarquée par sa capacité à analyser, concevoir et gérer un patrimoine immobilier ainsi que sa gestion quotidienne. Depuis la conception, jusqu'à la conduite du projet, elle propose une approche qui accompagne au mieux l'urbanisme et le social (qualité du bien, mixité des produits - locatif/accession, mixité des locataires, transformation architecturale...) en améliorant le cadre de vie des habitants. Elle sera remarquée pour son savoir-faire technique et financier ainsi que sa capacité à fédérer les élus autour de son projet.

Femme de l'Immobilier

- Attribué à une femme gestionnaire de parcs immobiliers, directrice immobilier en entreprise ou directrice des services généraux en entreprise. Remarquée pour son solide sens des affaires, elle s'occupe des achats et des ventes, mène les négociations, décide des éventuels travaux d'amélioration dans un seul but : faire fructifier le patrimoine de son client. Seront mis en avant, sa bonne gestion des actifs et des droits immobiliers de l'entreprise ainsi que le portefeuille locatif d'exploitation.

Femme de Négocier

- Attribué à une femme au sens client affûté, ayant une approche logistique affirmée et aux performances commerciales remarquables et avérés. Il récompense une femme patronne de point de vente/de terrain, innovante, à l'initiative du développement commercial de son point de vente et qui sait créer une proximité locale avec ses clients. Son profil lui vaut l'estime de son équipe, de sa hiérarchie mais aussi et surtout de ses clients.

Femme de Travaux

- Attribué à une femme travaillant sur les chantiers (conducteur de travaux, chef de chantier, chef d'équipe). Il récompense une femme capable de coordonner et diriger remarquablement des activités du chantier, mais également toute la phase préparatoire des travaux. Reconnue pour ses qualités de manager (choix et coordination des prestataires, recrutement et encadrement des équipes, respect des délais et des coûts) et son organisation sans faille par ses pairs ou ses employés.

Femme Ingénieur

- Attribué à une femme reconnue pour ses compétences techniques, sa bonne connaissance des réalisations de chantiers et sa faculté à prendre les bonnes décisions. Il récompense une femme capable de concevoir et de chiffrer des projets de construction avec les ressources nécessaires, humaines et matérielles. Remarquée pour son travail en équipe, ses talents de négociatrice, sa rigueur et sa faculté d'adaptation.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Femme Entrepreneur

- Attribué à une femme qui a créé ou qui dirige une entreprise de bâtiment (gros œuvre, second œuvre, travaux publics ou équipement technique). Ce trophée récompensera une femme qui a su prendre et gérer des risques avec des résultats significatifs confirmant le succès et la pérennité de l'entreprise.

Femme Repreneur

- Attribué à une femme qui a repris et développé une entreprise de bâtiment (gros œuvre, second œuvre, travaux publics ou équipement technique). Ce trophée récompensera une femme qui a su prendre et gérer des risques avec des résultats significatifs confirmant le succès et la pérennité de l'entreprise.

Femme de Ville intelligente

- Attribué à une femme à l'origine de la création de technologies de télécommunication ou de systèmes d'information pour améliorer le confort des citoyens (transports, approvisionnement en énergie, gestion des déchets, services d'urgence, équipements publics) dans le respect de l'environnement. Son travail particulièrement remarqué par la pertinence des orientations prises a permis à l'entreprise de se développer significativement.

Femme de Ville durable

- Attribué à une femme à l'origine de réalisations remarquables dans des programmes d'amélioration du cadre de vie : développement ou rénovation de quartiers d'une ville, étude d'impact sur l'environnement, réduction des consommations d'énergie et/ou des pollutions, et qui bouscule les pratiques habituelles du secteur. Ce trophée sera remis à une femme prenant en compte la dimension économique, environnementale, sociale et qui s'inscrit dans une démarche citoyenne.

Femme au Début prometteur

- Attribué à une femme dans ses cinq premières années d'expériences professionnelles ayant fait preuve d'initiatives, d'audace, d'innovation au parcours remarqué par ses pairs et les dirigeants de son entreprise.

Trophée de la Femme du BTP de l'année

- C'est le « grand prix », attribué par le jury à une femme au parcours exceptionnel, sélectionnée parmi l'ensemble des candidatures reçues. Aucun dossier ne peut être déposé.

DOSSIER DE CANDIDATURE

4

IDENTITÉ DE LA CANDIDATE

NOM : PRENOM :

FORMATION :

DATE DE NAISSANCE :

NOM DE L'ENTREPRISE :

SECTEUR D'ACTIVITE : EFFECTIFS : CHIFFRE D'AFFAIRES :

CATEGORIE(S) DANS LESQUELLES LA CANDIDATURE SEMBLE LEGITIME D'ETRE PRESENTÉE :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme d'Architecture | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme Ingénieur |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de la Promotion immobilière | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme Entrepreneur |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de l'Habitat Social | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme Repreneur |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de l'Immobilier | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de Ville intelligente |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de Négoce | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de Ville durable |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de Travaux | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme au Début prometteur |

PRESENTATION DE LA CANDIDATE (Maximum 2 pages)

COURTE BIOGRAPHIE - Nous vous suggérons d'y faire figurer les **éléments clés du parcours professionnel** (formations, diplômes et distinctions, réseaux d'appartenance, responsabilités exercées, mandats et autres missions, et de mettre en avant les principales réalisations et résultats obtenus, succès)

DOSSIER DE CANDIDATURE

COURTE BIOGRAPHIE (suite) :

5

DOSSIER DE CANDIDATURE

LE MOT DU PARRAIN :

Le choix du parrain est libre. Il peut être le responsable de la candidate, un collègue, un ancien collaborateur ayant suivi sa carrière, un proche... toute personne ayant un regard extérieur sur son parcours.

NOM : PRENOM :

FONCTION : ENTREPRISE :

EXPLIQUEZ POURQUOI CE PARCOURS VOUS SEMBLE EXEMPLAIRE - N'hésitez pas à raconter des expériences vécues, à faire partager votre sentiment personnel sur la candidate et à décrire les qualités (humaines, managériales, commerciales, intellectuelles...) que vous appréciez particulièrement chez elle (**maximum 1 page**).

> ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

GROUPE MONITEUR, S.A.S au capital de 333.900 euros, dont le siège est à Paris (75002), 17 rue d'Uzès, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, est l'organisateur de Prix/Trophées.

> ARTICLE 2 - OBJET

Le présent Règlement a pour objet de définir les modalités générales de la participation aux Prix/Trophées organisés par l'Organisateur.

Les spécificités propres à chaque Prix/Trophées ainsi que les conditions de participation sont également indiquées sur le site <http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/> (« le Site internet»). Le Candidat reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir accepté sans réserve.

> ARTICLE 3 - CATEGORIES DE PRIX/TROPHEES

- 3.1 Les catégories de Prix/Trophées sont précisées dans le bulletin d'inscription, sur le Site internet, ainsi que dans les conditions particulières de chaque Prix/Trophées.
- 3.2 Les Candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature pour la catégorie du Prix/Trophée qui leur paraît leur correspondre le mieux. Néanmoins, l'Organisateur ou le Jury pourront inscrire un Candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'ils jugent que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.
- 3.3 Le maintien de toutes les catégories est soumis à la réception d'un nombre suffisant de dossiers d'inscription.

> ARTICLE 4 - CANDIDATURES

- 4.1 Peuvent être Candidats à l'un des Prix/Trophées organisés par l'Organisateur, sous réserve des spécificités particulières à chaque Prix/Trophée, toute personne physique ayant la capacité juridique de contracter ainsi que toute personne morale.

Lorsque le Candidat est une personne physique intervenant au nom et pour le compte d'une personne morale, le Candidat garantit avoir la capacité juridique d'engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle il intervient et qui sera liée par le présent Règlement Général.

- 4.2 Les candidatures doivent remplir les pré-requis spécifiés dans le dossier de candidature à télécharger en ligne sur le Site internet. La date limite d'inscription y figure également.
- 4.3 Les formulaires devront être dûment remplis et complétés sous peine de nullité, par courrier électronique ou postal à l'attention de l'Organisateur à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'inscription téléchargeable sur le Site internet. Si un dossier, envoyé dans les délais impartis, est non recevable par rapport au présent Règlement, un courrier motivé en avisera le postulant.

Tous les autres documents qui ne peuvent être adressés par courrier électronique devront être envoyés par courrier postal à : GROUPE MONITEUR / Trophées de la Femme du BTP - 17 rue d'Uzès 75002 PARIS France

> ARTICLE 5 - SELECTION

Le Jury désignera un lauréat par catégorie de Prix/Trophées, étant entendu qu'il se réserve la possibilité de désigner des ex-aequo ou de ne pas désigner de lauréat. Le Jury peut par ailleurs décerner un Prix/Trophée spécial et/ou des mentions. Les lauréats seront prévenus par téléphone et courrier. Les résultats seront consultables sur le Site internet dès le premier jour ouvré suivant la remise des Prix/Trophées.

> ARTICLE 6 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leurs dossier (notamment graphiques, schémas, photos, crédits photos....) dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter du Prix/Trophée pour lequel ils concourent, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur, sur les documents promotionnels des éditions suivantes du Prix/des Trophées.

Ces utilisations devront en outre pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les Candidats garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la Propriété Intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation à un Prix/Trophée.

> ARTICLE 7 : REMISE DE PRIX/TROPHEE

Les Prix/Trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à une date et dans un lieu qui seront communiqués ultérieurement. Les Nominés seront prévenus par l'Organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de recevoir leur Prix/Trophée en cas de nomination.

Les Nominés s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la remise des Prix/Trophées.

> ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE ET DONNEES PERSONNELLES

8.1 L'Organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque Candidat, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle il appartient. Ces informations ne seront portées à la connaissance des experts et des prestataires de l'Organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du Prix/des Trophées, de la sélection des Lauréats et de la communication autour du Prix/des Trophées.

8.2 Pour les Lauréats et les Nominés en revanche, du seul fait de leur nomination, l'Organisateur est autorisé à rendre publiques à compter de la remise du Prix/Trophée les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux Prix/Trophées. L'Organisateur informera préalablement les Lauréats et Nominés de ces actions de communication.

8.3 Les informations contenues sur le questionnaire de participation sont destinées à la société organisatrice. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les Candidats peuvent accéder aux informations les concernant, les rectifier ou s'opposer à leur traitement en écrivant à GROUPE MONITEUR, 17, rue d'Uzès - 75002 PARIS. Par l'intermédiaire de la société organisatrice, les Candidats peuvent être amenés à recevoir des propositions d'entreprises partenaires, sauf refus notifié à la société organisatrice.

> ARTICLE 9 - DIVERS

9.1 Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le Candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le Prix/Trophée considéré.

9.2 La société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler les Prix/Trophées.

9.3 Les Candidats Lauréats et Nominés autorisent par avance et sans contrepartie financière la société organisatrice à utiliser leur nom et les images de l'opération récompensée à des fins promotionnelles ou publicitaires sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à leur égard. Ils la garantissent de tout recours à cet égard.

9.4 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

9.5 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait l'organisation du concours.

9.6 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

9.7 La soumission d'un dossier pour l'un ou l'autre des Prix/Trophées implique l'acceptation par leurs auteurs, sans restriction ni réserve, du présent Règlement Général, des spécificités propres à chaque Prix/Trophée ainsi que des décisions prises par le Jury.

> ARTICLE 10 : LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'obligation du présent Règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris (France) qui appliqueront la loi française, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.